

BON DE SOUSCRIPTION

OUI, je souhaite participer à la restauration de BICHE
Pour cela je verse la somme de : euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Biche".

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

N.B. : pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Pour les entreprises, déduction de l'impôt société à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Bon de souscription à retourner à :

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale de Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90 714 - 35007 Rennes Cedex

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à la restauration du BICHE.

BICHE A BESOIN DE VOUS

Refaites naviguer le dernier thonier à voiles français.



www.biche.asso.fr

Association Les Amis de Biche · 5 rue des Thoniers 56590 Ile de Groix





> la restauration de BICHE

Construit en 1934 aux Sables d'Olonne, pour le patron Ange Stephan, "Biche" est le dernier survivant d'une flotte thonière qui a compté plus de 900 bateaux.

> le programme

FAIT > Sauvetage du bateau condamné à l'abandon en vasière.

A FAIRE > Restauration du navire à l'identique et dans les règles de l'art.

A FAIRE > Exploitation : Campagne de pêche au thon, sorties en mer, actions de sensibilisation à l'environnement maritime.

Mise à l'eau prévue à l'été 2010

> le financement

Budget global : 1.350.000€

50 % : financements privés
40 % : financements publics
10 % : financement par l'association.

BICHE :
Longueur de coque 21 m
Longueur hors tout 32 m
Largeur 6.60 m
Déplacement 70 tonnes

> le chantier

> **Phase 1 "fin 2007"** : Mise en place avec positionnement du bateau, installation des machines et approvisionnement en bois.

> **Phase 2** : Démontage des superstructures, rénovation de l'axe étrave, quille, étambot.

> **Phase 3** : Changement des membrures et des bordés, pièce par pièce.

> **Phase 4** : Réalisation du pont, des pavois et des aménagements.

> **Phase 5** : Motorisation et finitions.

Le chantier sera en permanence ouvert au public

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

> organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce monument.

En donnant, par exemple :

15 € > vous financez 50 cm² de la voilure

40 € > vous financez 20 cm² du pont en pin

80 € > vous financez 30 cm² de la coque en chêne

A partir de ce montant, votre nom sera gravé sur une plaque de cuivre fixée dans le bateau à l'issue de la restauration !

Autres montants > faites votre calcul !

Quel qu'en soit le montant, votre don vous permet de profiter d'une réduction d'impôt.



www.biche.asso.fr

